# AG VIVRE EN BORD DE BAIE DU 6 janvier 2023

# Salle du Gué Rouget - Saint-René

# Accueil par le Président Sylvain Lelièvre

### Présentation de la soirée

- Rapport moral et d'activités,
- Rapport financier,
- Questions sur les rapports présentés,
- Vote des rapports,
- Perspectives 2023,
- Questions sur les perspectives,
- Questions diverses,
- Cotisations 2023, vote,
- Renouvellement du conseil d'administration.

# Sigles fréquemment utilisés :

- SBAA : Saint-Brieuc Armor agglomération,
- GEMAPI: gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- GR34 : notre chemin de grande randonnée côtier,
- CA: conseil d'administration.

Nombre d'adhérents à jour de cotisation : 47+1 Quorum (50% adhérents) : 24

Nombre d'adhérents présents : 19

Nombre de pouvoirs valides : 5

Total : 24 Quorum atteint

# Rapport moral et d'activités

### Rappel des missions confiées par l'AG du 10/12/2021

#### **SBAA GEMAPI**

- demander le retour à un système d'endiguement unique et la publication des résultats de l'étude de danger. Suivre l'entretien des digues, notamment le rehaussement de celles inférieures à 6,90m,
- pour les digues privées exclues pour l'instant de la Gemapi, demander leur rachat quand il est souhaité par les propriétaires, et leur intégration dans la Gemapi comme annoncé le 14/1/2019,
- demander la réouverture du bras bouché du Saint-Jean ou le doublement du pont à l'embouchure du Saint-Jean,

# Elargissement de l'association

Elargir l'association à toute personne dont la propriété peut être impactée par les risques de submersion marine ou d'inondation.

### Avant d'aborder ces points, une information

#### L'association

Elle compte 47 adhérents à jour de cotisation et 1 membre d'honneur. Le nombre est à peu près stationnaire, 48 adhérents en 2021.

### **SBAA GEMAPI**

Courrier du 13/12/2021 (transmis aux adhérents par courriel)

Nous demandons la réintégration dans la GEMAPI des digues de fond de baie et la communication des résultats de l'étude de danger.

### Réponse du 14/2/2022

Ces études de danger sont actuellement en cours et devraient être achevées pour l'été 2022. Nous ne pouvons pas, par conséquent, vous transmettre leurs résultats étant donné qu'ils ne sont pas connus à ce jour. A ce stade de la procédure, le résumé technique n'a donc pas été réalisé. Le conseil d'agglomération n'a pris aucune décision sur ce sujet.

Pour ce qui est des secteurs non protégés par des systèmes d'endiguement, nous travaillons actuellement sur l'établissement d'un diagnostic de vulnérabilité du territoire vis-à-vis des inondations. Ce diagnostic comporte plusieurs étapes : Le recensement des enjeux touchés par les inondations, la caractérisation des aléas et les scénarii de protection.

L'objectif de cette démarche est d'obtenir, en fonction des aléas concernés, une cohérence de protection contre les inondations et la submersion marine à l'échelle de votre territoire.

# Courrier du 22/4/2022

Demande de précisions sur les études en cours

Vous confirmez que des études complémentaires sont engagées, notamment pour les secteurs non protégés par des systèmes d'endiguement :

- Quels sont les délais de réalisation de ces études (recensement des enjeux, caractérisation des aléas, scénarii de protection) ?
- Qui s'en occupe ?
- Combien de scenarii seront envisagés et à quelle échéance ?

Questions sur l'utilisation de la taxe Gemapi

«le produit de la taxe GEMAPI est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI, auxquelles elle est exclusivement affectée. »

Quelles sont les dépenses réalisées en 2020, 2021, envisagées en 2022 ?

### Réponse du 28/7/2022

Les études sont en cours sur le secteur du fond de baie. Nous travaillons avec le CEREMA, établissement public sous tutelle du ministère de la Transition écologique, sur un diagnostic de vulnérabilité du territoire vis-à-vis des inondations. Ce diagnostic piloté par Saint-Brieuc Armor Agglomération comporte plusieurs étapes : le recensement des enjeux touchés par les inondations, la caractérisation des aléas et les scenarii de protection.

Cette phase de diagnostic est longue et complexe. La 1ère phase de ce diagnostic sera terminée au début d'année 2023 et il est donc trop tôt pour anticiper d'éventuels scenarii. Il nous faut respecter les différentes phases du projet afin de disposer de l'ensemble des éléments nécessaires à la décision.

### Synthèse situation financière du budget (en €)

GEMAPI 2020 -2022	Compte administratif 2020	Compte administratif 2021	Prévisions Budget 2022	Total
Taxe GEMAPI	1 000 787,00	1 000 593,00	1 000 000,00	3 001 380,00
Subventions obtenues	213 412,12	208 733,83	133 520,00	555 665,95
Total Recettes	1 214 199,12	1 209 326,83	1 133 520,00	3 557 045,95
Dépenses de Fonctionnement	390 685,46	545 811,36	1 018 000,00	1 954 496,82
Provisions		617 812,00	802 639,13	1 420 451,13
Dépenses Investissement		1 783,20	180 314,80	182 098,00
Total Dépenses	390 685,46	1 165 406,56	2 000 953,93	3 557 045,95
Somme dédiée GEMAPI non consommée	823 513,66	43 920,27	-867 433,93	0,00

Pour les actions « prévention contre les inondations », les dépenses significatives interviendront après les phases d'études nécessaires à la définition puis à l'engagement des premiers travaux d'ampleur sur le territoire.

Actuellement, les dépenses liées aux études sont les suivantes :

- → en 2020 : 75 560 € pour les études réglementaires sur les systèmes d'endiguement,
- → en 2021 : 48 000 € pour le solde de ces études,
- → en 2022 : 170 000 € ont été provisionnés pour les études suivantes :
  - · Diagnostic de vulnérabilité de territoire sur le fond de Baie mais également sur Binic,
  - Diagnostic des étangs « écrêteurs de crue » (étangs de l'Ecluse et Létivy),
  - Étude hydraulique avec propositions d'aménagements sur les territoires à risques inondation,
  - Diagnostic territorial du recul du trait de côte.

### Mairie réunion du 24/11/2022

Nous évoquons avec Mme le maire les dossiers en cours.

#### Taxes foncières

Mme le maire pense que la situation en zone rouge doit permettre un dégrèvement de la taxe foncière lors du prochain calcul prévu en 2023. Elle préside la commission des impôts et va intervenir auprès de la DDFIP.

#### **Zone Bio**

Rappel des points envisagés par M. Cosson : le terrain communal route des grèves a aménager en parking avec un cheminement piéton entre ce parking et le GR34, l'aménagement en parking du terre-plein situé vers le 22 route des Grèves.

Mme le maire va se renseigner sur ces projets.

On aborde la question de l'assainissement : une zone bio dans le secteur des grèves devrait permettre de relancer les demandes de subvention. Mme le maire est d'accord sur le principe de la subvention, elle ne connaît pas l'agence de l'eau Loire-Bretagne qui jusqu'en 2017 était la source de cette subvention mais va se renseigner.

#### **GEMAPI**

le nouveau vice-président en charge des "Risques majeurs et prévention des inondations" est M. Jean-Paul Hamon de Quintin.

Nous exprimons notre désaccord quant à l'exclusion de la Gemapi des digues situées en fond d'anse d'Yffiniac (Saint-jean, Cré).

Contrairement à ce qui avait été annoncé la mairie ne peut pas racheter les digues privées car ce serait une compétence SBAA.

#### Elargissement de l'association

Rien n'a été entrepris depuis la publication des nouveaux statuts.

#### Réunions du CA

Depuis décembre 2021 le CA s'est réuni à 3 reprises (18/3/2022, 16/9/2022, 9/12/2022).

# Rapport financier

Présenté par M. Brendan Prigent, trésorier.

### Compte de résultat

Charges			Produits		
		Cotisations		235	
	235	Subvention		0	
Total	235		Total	235	
		235	Cotisations  235 Subvention	Cotisations  235 Subvention	

#### Bilan au 31/12/...

Actif			Passif		
Immobilisations		0	Capitaux propres	0.000	542
Caisse:		777	• subvention communale • résultat	0	235
17	Гotal	777		Total	777

# **Questions**

# Questions et réactions du public sur l'utilisation de la taxe Gemapi :

Sidération sur l'orientation et la direction des différentes études en cours qualifiées de « hors sol » puisque tout semble se décider dans les « cabinets », loin du « terrain ».

La lenteur des « études » est également pointée du doigt.

Incompréhension générale du public sur le différentiel énorme entre les « dépenses de fonctionnement » sous-entendu « les salaires » : près de 2 million € sur 3 ans ! (les 2/3 de la taxe !!) et les « faibles » dépenses d'investissement : moins de 130 000 €.

<u>Question</u>: existe t'il un recours pour obtenir des éléments chiffrés plus précis sur l'utilisation des fonds générés par la taxe Gémapi ? Du genre « Cours des Comptes » ?

Vote des rapports

Vote sur le rapport moral et d'activités vote favorable à l'unanimité.

<u>Vote sur le rapport financier</u> vote favorable à l'unanimité.

# **Perspectives 2023**

#### **SBAA GEMAPI**

#### Action du 25 mars 2023 le matin de 8 h 30 à midi.

Gilles Grovalet présente le projet d'action ayant pour objectif de faire entendre nos inquiétudes et nos revendications.

L'idée : le thème de cette matinée, choisi en CA est : l'Arche de Noë.

Le lieu : Sur le terrain situé au croisement de la rue du Houlet / route des Grèves.

Déroulement : Construction d'une « Arche » de fortune (palettes usagées, paille, bâche plastique) comme symbole de notre détresse.

Publicité : La presse locale sera conviée. Des banderoles de bâche plastique peintes, installées 1 semaine avant, annonceront l'évènement aux automobilistes et passants.

Des questions se posent quant à la légalité (déclaration préalable en préfecture et/ou mairie) et la sécurité sur le site proprement dit (circulation automobile).

Vote concernant les perspectives

Vote sur les perspectives 2023 : vote favorable à l'unanimité.

### **Cotisations 2023**

La cotisation 2022 avait été fixée à 5€. On propose que pour 2023 la cotisation soit maintenue à 5€ par propriétaire.

Vote concernant les cotisations : vote favorable à l'unanimité.

### Renouvellement du conseil d'administration

Les sortants sont Jean-Pierre Vilsalmon, Patrick Briens et Anne-Sophie Guéno, ils sont candidats à leur propre succession.

Futur bureau : Le poste de président est vacant. Aucun candidat pour sa succession. Le poste de secrétaire passe de Jean-Pierre Vilsalmon à Pascal Rebours.

Le nombre de membres du CA n'étant pas limité nous faisons appel à candidature... Pas de candidat.

Élection des membres du CA

Les sortants sont Jean-Pierre Vilsalmon, Patrick Briens et Anne-Sophie Guéno sont élus à l'unanimité.

Fin de réunion : 22 h 30

# Procès-verbal de réunion rédigé par le secrétaire Pascal Rebours

Et visé par le président Sylvain Lelièvre

le Prisident S. LELIZONE

P. REBOURS